

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1735

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas ouvrent la porte à la recherche sur des embryons génétiquement modifiés pouvant être implantés.